



QUATRIÈME RECOMMANDATION

ACCROÎTRE LE SOUTIEN AUX ADULTES VIVANT SEULS À FAIBLE REVENU

Au cours des dernières années, le rapport Bilan-Faim de Banques alimentaires Canada a souligné que les adultes vivant seuls actifs représentent un pourcentage grandissant des personnes nécessitant de l'aide de banques alimentaires.

Au cours de la dernière décennie, le pourcentage d'adultes vivant seuls qui ont recours aux banques alimentaires a considérablement augmenté, passant de 38 pour cent des ménages en 2010 à près de la moitié (46 %) en 2021.⁷³

Lorsqu'on examine les statistiques économiques alarmantes de ce groupe, les raisons qui expliquent ce bond sautent aux yeux. Selon la mesure du panier de consommation, la mesure officielle de la pauvreté au Canada, un peu plus d'une personne sur dix vit sur le seuil de pauvreté ou en dessous. Si nous tenons compte uniquement des personnes vivant seules en âge de travailler, ce chiffre grimpe à 33 % : un adulte vivant seul sur trois vit dans la pauvreté.⁷⁴

Ce groupe représente à lui seul une population à faible revenu de 1,3 million de personnes. Ces Canadiens vivent une grande pauvreté, car leurs revenus moyens se situent à 50 pour cent du seuil de pauvreté. Cela signifie qu'ils doivent tenter de survivre avec environ 10 000 \$ par an.

Compte tenu de ces statistiques, il n'est pas surprenant que près d'un adulte vivant seul sur cinq fasse face à l'insécurité alimentaire, et qu'autant de personnes aient besoin de l'aide d'une banque alimentaire pour joindre les deux bouts.⁷⁵

Cette tranche de la population a, du point de vue des programmes gouvernementaux, peu d'options vers lesquelles se tourner et semble avoir été largement oubliée par les gouvernements fédéraux et provinciaux. De nombreux membres de ce groupe ont des problèmes de santé mentale qui sont exacerbés par la pauvreté et le faible revenu.

73 Banques alimentaires Canada. Bilan-Faim 2019.

74 Banques alimentaires Canada [2017]. Dans l'impasse. Toronto : Banques alimentaires Canada. Tiré de https://www.ombudsman.on.ca/Media/ombudsman/Ombudsman_FR/Ressources/Enquetes-EISO/NTT-Final-FR-w-cover.pdf (<https://foodbankscanada.ca/>)

75 Statistique Canada. (2020). *Tableau : 13-10-0385-01 – Sécurité alimentaire du ménage selon la disposition de vie*. Tiré de : https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1310038501&request_locale=fr



Comme il est mentionné dans notre rapport Bilan-Faim de 2019, les adultes vivant seuls souffrant d'insécurité alimentaire présentent des niveaux plus élevés de problèmes de santé mentale que les autres ménages.⁷⁶ Bon nombre des personnes dans cette situation ont des problèmes de santé mentale qui ne sont pas traités parce qu'elles n'ont pas le soutien dont elles ont besoin, qu'elles sont coincées dans un cycle d'aide sociale inadéquate ou de soutien lié à une invalidité, ou qu'elles ont perdu un emploi et n'ont nulle part où se tourner pour suivre de nouveaux programmes de formation et d'apprentissage qui leur permettraient de s'outiller pour réintégrer le marché du travail. Tous ces problèmes ont été exacerbés par la pandémie.

Pendant des décennies, les gouvernements ont concentré leurs politiques sur des catégories de population précises, comme les familles et les personnes âgées, mais ont souvent négligé les adultes vivant seuls en âge de travailler en tant que groupe nécessitant des mesures ciblées.

D'un point de vue optimiste, Banques alimentaires Canada accueille favorablement les récentes annonces de l'intention du gouvernement fédéral de réformer son programme d'AE désuet. Nous espérons que les recommandations susmentionnées (voir la deuxième recommandation) seront mises en œuvre rapidement, car elles auraient une incidence positive sur la vie de nombreux adultes vivant seuls qui peinent à joindre les deux bouts.

Plusieurs personnes parmi celles qui ne peuvent pas travailler bénéficient d'aide sociale ou aux personnes handicapées, mais ne sont pas en mesure d'échapper à la pauvreté en raison du soutien nettement inadéquat et des conditions strictes de ces programmes. Les montants actuels de l'aide sociale ne tiennent pas compte de l'augmentation du coût de la vie associée à une incapacité. Parmi les Canadiens vivant seuls, les personnes handicapées ressentent les effets du recoupement des difficultés physiques, mentales et financières.

Our recommendations

- **Considérer les adultes vivant seuls à faible revenu comme une priorité dans toutes les mesures à venir en matière de réduction de la pauvreté et de rétablissement, incluant un élargissement et une modernisation de l'assurance-emploi, afin de veiller à ce que cette population vulnérable cesse d'être oubliée.**
- **Élaborer, dans le cadre des futurs accords sur la santé avec les provinces et les territoires, de nouvelles mesures en matière de santé mentale axées sur les besoins des adultes vivant seuls en âge de travailler.**
- **Mettre en œuvre notre recommandation visant à ce que les gouvernements adoptent un seuil de revenu minimum pour tous (voir la troisième recommandation) en remplacement de notre système actuel d'aide sociale défaillant pour éviter que les adultes vivant seuls qui ne sont pas sur le marché du travail ne sombre dans la pauvreté.**
- **Au-delà d'une stratégie d'embauche pour les personnes handicapées (voir la deuxième recommandation), la mise en œuvre rapide des prestations d'invalidité permettant aux bénéficiaires de passer au-dessus du seuil de pauvreté de la mesure du panier de consommation (MPC) ou de se rapprocher de celui-ci, est nécessaire pour aider plus de 30 pour cent des Canadiens ayant une incapacité⁷⁷ à sortir de la pauvreté.**
 - Cette mise en œuvre devrait également comprendre un examen de la MPC pour les Canadiens ayant une incapacité, afin que le seuil de pauvreté puisse mieux refléter la réalité coûteuse de vivre avec une incapacité.

⁷⁶ Banques alimentaires Canada. Bilan-Faim 2019.

⁷⁷ Morris et al. *Un profil de la démographie, de l'emploi et du revenu*.